

*Date de dépôt: 15 septembre 2008
Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Christian Brunier :
Mensonge au sein de la police genevoise ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En date du 21 février 2008, j'ai adressé au Conseil d'Etat la question suivante :

Le 23 janvier dernier, cinq élu-e-s et anciens élus politiques (la conseillère administrative de Meyrin Monique Boget, l'ancien conseiller d'Etat Christian Grobet, l'ancien conseiller national Pierre Vanek, et les députés Alain Charbonnier et Christian Brunier) ont invité la presse devant les locaux de la société Gate Gourmet. Un point de presse était organisé pour soutenir les collaboratrices et collaborateurs de cette entreprise qui luttent pour obtenir une convention collective et des conditions de travail humaines dans la Cité des droits humains qu'est Genève.

A peine la conférence de presse débutée en plein air, quelle n'a pas été notre surprise de voir un policier arriver pour nous photographier sous toutes les coutures.

Au moment où la police manque d'effectifs et les policiers sont trop rares dans les quartiers et sur le terrain, la prise de photos d'une conférence de presse de cinq élu-e-s et anciens élus est-elle une priorité de la police genevoise?

N.B. Il est évident que je n'aurais pas posé cette question si l'organisation de la police était efficace et si cette mission inutile était une erreur exceptionnelle. Or, il est fréquent de voir la police accomplir des tâches sans grande valeur ajoutée et surtout n'étant pas prioritaires par rapport au rôle de base de la police. Il est essentiel de redéfinir les priorités de la police et de privilégier les tâches de proximité pour assurer la sécurité de la population et la motivation de la police.

Le gouvernement m'a répondu :

« Il résulte des investigations menées au sein de la police qu'aucun membre de cette dernière n'a photographié les élus et anciens élus politiques présents le 23 janvier 2008 devant les locaux de la société Gate Gourmet. Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport. »

En fait, le gouvernement affirme que les cinq élu-e-s ou anciens élus présents lors de ce rendez-vous de presse sont des menteur-euse-s. Si la parole de ces cinq personnes n'est pas prise au sérieux, on n'ose pas imaginer la considération apportée à une dénonciation qui émanerait, par exemple, d'un clandestin, d'un jeune ou d'un marginal.

Cette petite histoire est dérisoire. Néanmoins, elle démontre un fonctionnement inquiétant de la police, tant dans la gestion de ses priorités que dans l'opacité et dans la véracité de ses communications.

Je reviens donc à la charge.

Je vous remercie d'avance de prendre en considération plus sérieusement mon ancienne question écrite et de faire la lumière sur ce dérapage de la communication de la Police.

N.B. Mais peut-être que l'on me répondra que je n'ai jamais déposé cette interpellation ...

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat n'a rien à ajouter à sa réponse à la question écrite Q 3629.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot